

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/L.10/Add.2
8 mars 1994

Original: FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 26 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION

Rapporteur : M. François-Xavier NGOUBEYOU

TABLE DES MATIERES */

<u>Chapitre</u>		<u>Paragrapnes</u>	<u>Page</u>
XXIV.	Election de membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	1 - 6	2

*/ Le document E/CN.4/1994/L.10 et ses additifs contiennent les chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision du Conseil économique et social et les autres questions intéressant le Conseil, figurent dans le document E/CN.4/1994/L.11 et ses additifs.

GE.94-12065 (F)

XXIV. ELECTION DE MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE
CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA
PROTECTION DES MINORITES

1. La Commission a examiné le point 24 de l'ordre du jour à sa 59ème séance, le 7 mars 1994.
2. La Commission était saisie d'une note du Secrétaire général contenant les propositions de candidature pour l'élection de membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et le curriculum vitae des candidats (E/CN.4/1994/85 et Add.1 à 4).
3. Conformément aux résolutions 1334 (XLIV) du 31 mai 1968 et 1986/35 du 23 mai 1986 et décisions 1978/21 du 5 mai 1978 et 1987/102 du 6 février 1987 du Conseil économique et social, la Commission, à sa quarante-quatrième session (39ème séance, 29 février 1988), a élu au scrutin secret les 26 membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités parmi les experts dont les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient proposé la candidature sur la base suivante : a) sept membres parmi les Etats d'Afrique; b) cinq membres parmi les Etats d'Asie; c) trois membres parmi les Etats de l'Europe de l'Est; d) cinq membres parmi les Etats d'Amérique latine; e) six membres parmi les Etats d'Europe de l'Ouest et autres Etats.
4. Conformément à la résolution 1986/35 du Conseil économique et social, les membres de la Sous-Commission sont élus pour un mandat de quatre ans, et l'élection de la moitié d'entre eux et, le cas échéant, de leurs suppléants a lieu tous les deux ans.
5. Comme le mandat de la moitié des membres de la Sous-Commission avait expiré, la Commission était appelée à élire de nouveau des membres de la Sous-Commission et leurs suppléants sur la base suivante : trois membres parmi les Etats d'Afrique; trois membres parmi les Etats d'Asie, un membre parmi les Etats de l'Europe de l'Est, trois membres parmi les Etats d'Amérique latine et trois membres parmi les Etats de l'Europe de l'Ouest et autres Etats.
6. La Commission a élu au scrutin secret les 13 membres de la Sous-Commission et, le cas échéant, leurs suppléants, pour une période de quatre ans. Les candidats suivants ont été élus :

Etats d'Afrique

Mme Lucy Gwanmesia Cameroun
M. Pierre Sob a/
Mlle Judith Sefi Attah Nigéria
Mme Christy Ezim Mbonu a/
M. El-Hadji Guissé Sénégal
M. Ndary Toure a/

Etats d'Asie

M. Fan Guoxiang Chine
M. Zhong Shukong a/
M. Mohammed Sardar Ali Khan Inde
M. Osman El-Hajje Liban

Etats de l'Europe de l'Est

M. Stanislav Chernichenko Fédération de Russie
M. Teimuraz Ramishvili a/

Etats d'Amérique latine

M. José Augusto Lindgren Alves Brésil
Mme Marília Sardenberg Zelner Gonçalves a/
M. José Bengoa Chili
M. Mario Ibarra a/
M. Miguel Limón Rojas Mexique
M. Héctor Fix Zamudio a/

Etats d'Europe de l'Ouest et autres Etats

M. Louis Joinet France
M. Emmanuel Decaux a/
Mme Erica-Irene Daes Grèce
Mme Kalliopi Koufa a/
Mlle Claire Palley Royaume-Uni de Grande-Bretagne
M. John Merrills a/ et d'Irlande du Nord

a/ Suppléant.